



# Procès-verbal du Conseil Municipal Conseil Municipal

**Séance du jeudi 30 avril 2026 20:30 à la salle du conseil de la Mairie**

Quorum : 8

**Membres présents :**

Annick GUILLON, Jacques BACHELET, Christine DAMBRY, Jean-Marie NOEL, Xavier DUBOURDONNAY, Anaïs FERIAU, Julien AUGAIS, Nathalie PLONG, Alexandre MANSOIS, Jérôme COLOMBEL, Isabelle NOEL, Boris DUBUC

**Membres excusés et représentés par pouvoir :**

Gaëlle SPINNER donne pouvoir à : Jacques BACHELET  
Isaline HAMEL donne pouvoir à : Christine DAMBRY

**Membres Absents :**

Yann GOURLAOUEN

**Président de séance :** Boris DUBUC, pour les votes des documents budgétaires Jacques BACHELET, doyen d'âge.

**Secrétaire de séance :** Annick GUILLON

**Ordre du jour de la séance :**

Ordre	Texte ordre du jour	Nom du rapporteur
1	Approbation du procès-verbal du 21 mars 2026	DUBUC Boris
2	Délibération du Compte Financier Unique 2025 de la Mairie	DUBUC Boris
3	Affectation des résultats Mairie 2025	DUBUC Boris
4	Délibération fongibilité des crédits M57 pour l'année 2026	DUBUC Boris
5	Délibération vote des taux 2026	Dubuc Boris
6	Délibération fixant les tarifs des salles communales	DUBUC Boris
7	Délibération fixant les tarifs des concessions au cimetière	DUBUC Boris
8	Délibération tarifs locaux commerciaux, logements, terrains à titre précaire et occupation du domaine public	DUBUC Boris
9	Délibération subventions aux associations 2026	DUBUC Boris
10	Délibération vote du Budget Primitif Mairie 2026	
11	Délibération vote du Compte Financier Unique Caisse des Ecoles 2025	DUBUC Boris
12	Délibération Affectation des résultats Caisse des Ecoles 2025	DUBUC Boris
13	Délibération vote du Budget Primitif 2026 de la Caisse des Ecoles	DUBUC Boris
14	Délibération mise à jour du tableau des effectifs Mairie	DUBUC Boris

15	Délibération mise à jour du tableau des effectifs de la Caisse des Ecoles	Boris DUBUC
16	Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels remplaçants	DUBUC Boris
17	Délibération convention de dépôt d'animaux en état de divagation	
18	Délibération approuvant l'avant-projet du SDE76 éclairage public centre bourg	DUBUC Boris
19	Information : arrêtés de délégation et charte réseaux sociaux	DUBUC Boris et FERIAU Anaïs

### Détails des projets / délibérations :

#### Approbation du procès-verbal du 21 mars 2026

Le procès-verbal du 21 mars 2026 a été adopté à l'unanimité.

-----  
 Au vu de la différence des dépenses en investissement entre la Mairie et le Trésor Public, le Compte Financier Unique ne peut être voté ni l'affectation des résultats. Seule une reprise anticipée des résultats peut être votée avant le vote du Budget Primitif 2026 de la Mairie. Le Compte Financier unique sera voté avant le 30 juin 2026 après concordances des chiffres.  
 -----

#### Reprise anticipée des résultats Mairie 2025

Il est proposé au Conseil Municipal de voter la reprise anticipée des résultats suivante :

		Dépenses	Recettes	Soldes
Section De Fonctionnement	Résultats propres à 2025	1 146 695,60 €	1 033 743,20 €	-112 952,40 €
	Résultats antérieures reportés	0 €	820 653,83 €	820 653,83 €
	Résultat à affecter	0 €	0 €	707 701,43 €

		Dépenses	Recettes	Soldes
Section D' Investissement	Résultats propres à 2025	329 347,65 €	91 108,39 €	- 238 239,26 €
	Résultats antérieures reportés	-9 347,88 €	0 €	-9347,88 €
	Résultat à affecter	0 €	0 €	-247 587,14 €

		Dépenses	Recettes	Soldes
Restes à réaliser au 31/12/2025	Investissement	0 €	61 733,67 €	61 733,67 €

		Soldes
Reprise anticipée	Affectation du résultat (1068)	185 853,47 €
	Report en investissement au 001	-9347,88 €
	Report en fonctionnement au 002	820 653,83 €

S'agissant d'une reprise anticipée des résultats, soumise à variation en plus ou en moins, il est proposé d'inscrire 185 853,47 € au chapitre 02 du budget primitif 2026. Après arrêté des chiffres définitifs au Compte Financier Unique, ce montant sera revu au budget supplémentaire.

Le Conseil Municipal vote pour à l'unanimité.

---

## Délibération fongibilité des crédits M57 pour l'année 2026

L'instruction M57 de la comptabilité publique donne la possibilité au Maire sur autorisation du Conseil Municipal de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section (fonctionnement ou investissement) dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel. Le Conseil Municipal vote pour à l'unanimité.

---

## Délibération vote des taux 2026

Il est proposé les taux suivants au Conseil Municipal :

Taxe d'habitation : 13,56 %

Foncier Bâti : 48,88 %

Foncier Non Bâti : 51,68 %

Les taux d'imposition n'ont subi aucune augmentation.

Le Conseil vote pour à l'unanimité.

---

## Délibération fixant les tarifs des salles communales

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité pour les tarifs ci-dessous qui seront applicables à partir du 1er juin 2026 :

### Salle de la Mairie :

	Habitant de la commune	Personne extérieur
1 journée	82 €	114 €

### Salle des Fêtes :

	Habitant de la commune	Personne extérieur
1 journée sans vaisselle	181 €	243 €
1 journée avec vaisselle	279 €	365 €
2 jours sans vaisselle	273 €	363 €
2 jours avec vaisselle	422 €	547 €
Vin d'Honneur	138 €	183 €

---

## Délibération fixant les tarifs des concessions au cimetière

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité pour les tarifs ci-dessous qui seront applicables à partir du 1er juin 2026 :

Concession cimetière pour 1m2 :

Cinquantenaire : 123 €  
Trentenaire : 72 €  
15 ans : 50 €

Concessions au cimetière pour 2m2:

Cinquantenaire : 246 €  
Trentenaire : 143 €  
15 ans : 99 €

Urne dans une concession : 117 €

Superposition : 50 % du prix

Columbarium :

Cinquantenaire : 878 €  
Trentenaire : 585 €  
15 ans : 294 €

145 € par urne supplémentaire

Jardin du souvenir : 39 €

---

## **Délibération tarifs locaux commerciaux, logements, terrains à titre précaire et occupation du domaine public**

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité pour les tarifs ci-dessous qui seront applicables à partir du 1er juin 2026 :

Mairie - Mise à disposition de locaux :

Rez-de-chaussée aile ouest : loyer mensuel de 229 €  
Bureau 1er étage aile ouest : loyer mensuel de 229 €

Groupe scolaire logements :

Loyer mensuel de 441 € et les charges mensuelles de 136 € (soit un loyer mensuel de 577 €)

Terrains à titre précaire :

La location est de 299 € l'hectare.

Redevance d'occupation du domaine public/ droit de place/marché : 2,35 € jusqu'à 2 mètres linéaires et un forfait de 5,65 € au-delà de 2 mètres linéaires

Redevance d'occupation du domaine public :

5,65 € par jour par commerçant sédentaire et non sédentaire.

---

## **Délibération subventions aux associations 2026**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté les subventions suivantes :

**Anciens Combattants** : 120 €. Cette subvention est votée à l'unanimité.

**APE 76** : 414 €. Cette subvention est votée à l'unanimité.

Commune de Saint Arnoult - 13 Rue Henri Falaise 76490 Saint Arnoult  
Tél: 02 35 56 75 57 - Mail: mairie@starnoult76.fr

**APE 76 subvention exceptionnelle** kermesse (déjà votée) : 500 €

**Association Co'libri** : 535 €. Cette subvention est votée à l'unanimité.

**Association des chasseurs de St Wandrille** : 2000 €. Cette subvention est votée à l'unanimité.

**Association jardins familiaux** : 320 €. Cette subvention est votée à la majorité (abstention de M. Jean-Marie NOEL).

**Association Fêtes et loisirs** : 2139 €. Cette subvention est votée à la majorité (abstention de M. Jean-Marie NOEL et de Mme Isabelle NOEL)

**Association des parents d'élèves du collège** : 41 €. Cette subvention est votée à la majorité (abstention de Mme Anaïs FERIAU).

**Bateau de Brotonne** : 252 €. Cette subvention est votée à l'unanimité.

**Club de Gym volontaire** : 746 €. Cette subvention est votée à l'unanimité.

**COSA** : 5030 €. Cette subvention est votée à la majorité (abstention de M. Boris DUBUC et M. Jean-Marie NOEL).

**COSA Musculation** subvention exceptionnelle (déjà votée) : 500 €

**MJ4C** : 45 274,75 € (garderie périscolaire, centre de loisirs vacances scolaires). Cette subvention est votée à l'unanimité.

**Souvenir français** : 120 €. Cette subvention est votée à l'unanimité.

**USDV** : 1070 €. Cette subvention est votée à la majorité (abstention de M. Jean-Marie NOEL).

**UNSS du Collège** : 166 €. Cette subvention est votée à l'unanimité.

Le montant total des subventions s'élève à 60 844,75 €. Une somme de 19 155,25€ est votée en non affectée. Les crédits sont inscrits au chapitre 65 du budget primitif 2026.

## Délibération vote du Budget Primitif Mairie 2026

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2026 présenté comme suit par M. le Maire :

<b>INVESTISSEMENT</b>	Dépenses :	577 010,54 €
	Recettes :	577 010,54 €
<b>FONCTIONNEMENT</b>	Dépenses :	1 565 773,91 €
	Recettes :	1 565 773,91 €

M. le Maire ayant quitté la séance,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, sous la présidence de M. Jacques BACHELET, doyen d'âge, approuve à l'unanimité le budget primitif de la commune 2026.

## Délibération vote du Compte Financier Unique Caisse des Ecoles 2025

Il est proposé au Conseil Municipal de voté le Compte Financier Unique de la Caisse des Ecoles.

Considérant que, dans ce cadre, M. le Maire a quitté la séance du conseil municipal et ce dernier a siégé sous la présidence du doyen de l'assemblée désigné M. Jacques BACHELET ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le doyen de l'assemblée :

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
	Prévision	- €	263 684,17 €	263 684,17 €
	budgétaires totale	- €		
<b>Recettes</b>	Recettes	- €	263 795,49 €	263 795,49 €
	réalisées	- €		
	Restes à réaliser		- €	- €
	Autorisation	- €	274 069,88 €	274 069,88 €
	budgétaire totale	- €		
<b>Dépenses</b>	Dépenses réalisées	- €	263 929,82 €	263 929,82 €
	Restes à réaliser	- €	- €	- €
<b>Différence entre les titres et mandats</b>	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	- €		
<b>Résultats antérieurs reportés</b>	Résultats antérieurs	- €	10 385,71 €	10 385,71 €
	reportés			
<b>Solde (investissement) ou résultat de clôture</b>	Excédent/Déficit	- €	10 251,38 €	10 251,38 €
	(-/+)			
<b>Différence entre les reste à réalisés</b>		- €	- €	- €
<b>Résultat cumulé</b>	Excédent/Déficit	- €	10 251,38 €	10 251,38 €

Monsieur le maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,  
Le Conseil Municipal approuve le CFU 2025 de la commune de Saint-Arnoult.

## Délibération Affectation des résultats Caisse des Ecoles 2025

Le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Jacques BACHELET, doyen d'âge, après avoir approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire  
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un déficit de fonctionnement de 134,33 €
- Un excédent de fonctionnement cumulé de 10 385,71 €  
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de 10 251,38 €
- Un déficit d'investissement de 0,00 €
- Un déficit des restes à réaliser de 0,00 €
- Soit un besoin de financement de 0,00 €

DECIDE à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

**RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 / EXCEDENT 10 251,38 €**

**AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) 0,00 €**

**RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) 10 251,38 €**

Commune de Saint Arnoult - 13 Rue Henri Falaise 76490 Saint Arnoult  
Tél: 02 35 56 75 57 - Mail: mairie@starnoult76.fr

---

**Délibération vote du Budget Primitif 2026 de la Caisse des Ecoles**

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2026 présenté comme suit par M. le Maire :

<b>INVESTISSEMENT</b>	Dépenses :	0 €
	Recettes :	0 €
<b>FONCTIONNEMENT</b>	Dépenses :	200 466,75 €
	Recettes :	200 466,75 €

M. le Maire ayant quitté la séance,  
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, sous la présidence de  
M. Jacques BACHELET, doyen d'âge, approuve à l'unanimité le budget primitif de la Caisse des Ecoles 2026.

---

**Délibération mise à jour du tableau des effectifs Mairie**

M. le Maire présente au Conseil Municipal le tableau des effectifs de la Mairie mis à jour suite à deux avancements de grade pour un agent du service administratif et un agent du service technique.

Le Conseil Municipal vote pour à l'unanimité

---

**Délibération mise à jour du tableau des effectifs de la Caisse des Ecoles**

M. le Maire présente au Conseil Municipal le tableau des effectifs de la Caisse des écoles mis à jour suite à une ouverture de poste pour un avancement de grade d'un agent technique et suite au départ à la retraite d'un agent de la cantine scolaire. Le Conseil Municipal vote pour à l'unanimité

---

**Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels remplaçants**

---

**Délibération convention de dépôt d'animaux en état de divagation**

M. le Maire expose au Conseil Municipal la convention proposée par Caux Seine Agglo. Cette convention prévoit la capture des animaux en état de divagation : les équidés ; les bovins, ovins, caprins, lapins, volailles, porcs et animaux de ferme. Les dépenses afférentes à la capture et à la garde des animaux à la ferme seront à régler par les propriétaires de ces derniers dès qu'ils sont retrouvés ou connus.

## Délibération approuvant l'avant-projet du SDE76 éclairage public centre bourg

Monsieur le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire **EP-2024-0-76557-M6675 et désigné « Avenue du Petit Bois, Allée des Prés Verts, etc... » dénommé éclairage public du centre-bourg** dont le montant prévisionnel s'élève à 257 554,20 € TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 99 682,75 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter à l'unanimité le projet ci-dessus.

---

### Charte réseaux sociaux :

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal est en accord avec la charte présentée.

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h51.

Fait à Saint-Arnoult,  
Le 10/05/2026 ,

Le Maire, Boris DUBUC

Le Secrétaire de séance,  
Annick GUILLON

